



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 octobre 2022

L'UNION Sport & Cycle tient ses premières Assises des Loisirs sportifs marchands

L'UNION sport & cycle, première organisation professionnelle des entreprises du sport, des loisirs, du cycle et de la mobilité active, a tenu ses premières Assises des loisirs sportifs marchands hier au siège du MEDEF. Elles ont accueilli des dirigeants d'entreprises, représentant plus de 1 500 salles de sport en France, ainsi que de nombreux décideurs des mondes sportif, politique et économique. Cette journée a permis d'évoquer le rôle et la place des loisirs sportifs marchands dans notre société, d'échanger sur leurs problématiques et de poser les bases d'une vraie reconnaissance du secteur.

Rappel : Les loisirs sportifs marchands, fédérés au sein de l'UNION Sport & Cycle, regroupent les salles de fitness et les studios spécialisés, les établissements de foot à 5 et de padel, les salles d'escalade et les piscines et patinoires en délégation de service public.

En introduction, Grégory de Radiguès, Vice-président de l'UNION Sport & Cycle, a rappelé qu'il était primordial pour l'ensemble des acteurs du secteur de se réunir pour « parler d'une seule voix et créer des passerelles entre les secteurs privé et public pour participer activement au développement du sport en France. »

La première table ronde portait sur la place des loisirs sportifs marchands dans les politiques sportives et sociales au sein des territoires. Frédéric Sanaur, directeur général de l'Agence nationale du sport a rappelé l'importance de « créer les conditions pour favoriser le développement de synergies entre les collectivités territoriales et le monde économique du sport. » En ce sens, « les conférences régionales du sport favorisent la mise en œuvre d'un projet commun. » Jean-Marc Serfaty, Inspecteur général de l'Éducation, des Sports et de la Recherche est revenu sur la saturation des gymnases qui « créent des conditions d'enseignement déplorables. » C'est pourquoi l'ouverture vers les structures privées « est une piste crédible pour améliorer l'éducation physique. »

Dans le cadre de la deuxième table ronde sur la fiscalité, Marie-Pascale Antoni, directrice des affaires fiscales du MEDEF a expliqué que "nous sommes dans un cadre de concurrence fiscale faussée au détriment des loisirs sportifs marchands. Il faut mener un travail sur le long terme avec les pouvoirs publics pour leur prouver les bénéfices du sport en matière de santé publique » afin de bénéficier d'un taux de TVA plus avantageux. L'avocate Anne Davy est, quant à elle, revenue sur la

problématique du paracommercialisme : "Il y a une rupture d'égalité devant les charges publiques si une structure publique développe des activités lucratives. Les collectivités doivent être alertées et intervenir pour rester dans le cadre légal."

La seconde partie de la journée était consacrée à un échange sur la transition écologique et les nouvelles réglementations induites par les récentes loi AGEC et Climat & Résilience. Après avoir rappelé les obligations des entreprises sur la gestion de la fin de vie des articles de sport et de loisirs, l'éco-organisme ECOLOGIC a présenté les opportunités qu'offrait la collecte de produits usagers pour les loisirs sportifs marchands : « Une salle de sport ou de loisir qui collecte des articles sportifs usagers devient propriétaire des produits récupérés. Elle peut donc les réparer, les réemployer et les revendre ». Plus globalement, le sujet de la RSE est devenu central pour les entreprises et « sur le social et l'environnement, le sport a de nombreux atouts », explique Laurent Marchal du cabinet Oxygène Sport. Désormais, le principal enjeu est de bien collecter ses données pour valoriser ses actions positives car elles seront bientôt essentielles à toute demande de financement."

La quatrième conférence consacrée à l'emploi et à la formation a été l'occasion pour Aurélien Pichon, président du C3D Staps d'appeler à la création « d'une formation certifiante pour répondre au besoin urgent des entreprises du sport » en manque important de main d'œuvre. Autre solution, le développement de l'apprentissage qui a « explosé » selon Stéphane Rémy, Sous-directeur des politiques de formation au Ministère du Travail, et qui est « un moyen efficace pour soutenir l'employabilité des entreprises du sport ».

Pour conclure cet événement, un échange sur la récente annonce du Président de la République sur le sport comme « Grande cause nationale 2024 », a vu les intervenants se féliciter de la prise de conscience générale des pouvoirs publics du caractère essentiel de l'activité physique et sportive pour la santé publique, depuis la crise sanitaire. Mais également s'inquiéter de la lenteur à laquelle les choses évoluaient malgré le coût astronomique de l'inactivité sportive pour l'Etat français : « 140 milliards d'euros par an » rappelle la Professeure Martine Duclos, présidente de l'ONAPS.

Grégory de Radiguès, Vice-Président de l'UNION Sport & Cycle

« L'année 2021 avait été éprouvante. L'année 2022 ne fut pas beaucoup plus reposante... Mais nous restons mobilisés et fiers de contribuer à la pratique sportive des Français. Via l'USC, nous allons continuer à nous battre pour une meilleure reconnaissance de notre secteur des Loisirs Sportifs Marchands. Notre secteur participe au bien-être des Français par le sport, avec nos particularités et nos forces. Le sport est essentiel. »

Virgile Caillet, Délégué général de l'UNION Sport & Cycle

« En démontrant leur dynamisme, leur formidable capacité de résilience et d'adaptation, les loisirs sportifs marchands s'inscrivent résolument dans le panorama du sport français comme un excellent relais de développement des activités physiques et sportives dans notre pays. »

CONTACT PRESSE

Guillaume Albors

Responsable des relations médias

+33 (0)6 15 51 11 48

guillaume.albors@unionsportcycle.com

A propos de l'UNION Sport & Cycle

L'UNION Sport & Cycle est la première organisation professionnelle du secteur du sport et des loisirs. Elle fédère 3 000 entreprises représentant plus de 3 000 points de vente, 500 marques, plus de 2 500 établissements sportifs, 80 000 salariés, et 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé. Elle a pour principal objet la représentation officielle de toutes les entreprises industrielles et commerciales du secteur économique des articles et équipements de sports, de loisirs, du cycle et de la mobilité.

